

**SYSTEME D'INFORMATION ET DE
COMMUNICATION ADMINISTRATIVE**

SICAD

Case réservée au Bureau Central des Relations avec le Citoyen
Référence : Arrêté du ministre du tourisme en date du (JORT n°du.....)

Organisme : Office National du Tourisme Tunisien
Domaine de la prestation : Encouragements et aides de l'Etat
Objet de la prestation : Délivrance d'attestation pour l'acquisition des équipements importés destinés aux résidences secondaires

Conditions d'obtention
<ul style="list-style-type: none"> - Etre résident à l'étranger - La résidence secondaire doit être située dans une zone touristique aménagée - Acquisition de la résidence en devises - Dépôt du dossier dans un délai ne dépassant pas 2 ans à partir de la date d'acquisition de la résidence

Pièces à fournir
<ul style="list-style-type: none"> - Contrat d'achat ou attestation justifiant la propriété de la résidence - Document justifiant le paiement en devises de la valeur de la résidence - Liste des équipements importés (excepté les voitures) - Photocopie du passeport pour les étrangers ou attestation de résidence à l'étranger pour les Tunisiens - Plan de situation pour la résidence secondaire dans une zone touristique - Permis d'occuper émanant de la municipalité

Etapes de la prestation	Intervenants	Délais
<ul style="list-style-type: none"> - Dépôt du dossier - Etude du dossier - Réponse au demandeur 	<ul style="list-style-type: none"> - Direction de promotion des investissements - Douane 	<ul style="list-style-type: none"> - 15 jours à partir de la date de dépôt du dossier.

Lieu de dépôt du dossier
Service : - Direction générale de l'office national du tourisme tunisien - Direction de promotion des investissements à l'office national du tourisme tunisien
Adresse: 51 avenue de la liberté – Tunis

Lieu d'obtention de la prestation
Service : Direction de promotion des investissements à l'office national du tourisme tunisien
Adresse: 51 avenue de la liberté – Tunis

Délai d'obtention de la prestation
<ul style="list-style-type: none"> - 15 jours à partir de la date de dépôt du dossier.

Références législatives et /ou réglementaires
<ul style="list-style-type: none"> - Loi n° 93-120 du 27 décembre 1993 portant promulgation du code d'incitations aux investissements et ses textes d'application